

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-430-1932 Contributions directes.

n° 26-430-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 septembre 1932

Numéro JO

n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro

30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

rendu exécutoire le rôle primitif de la contribution foncière (zone suburbaine, constructions en pierres et en planches) pour l'année 1932. comprenant 888 articles et s'élevant à la somme de soixante deux mille soixante-sept francs et soixante-huit centimes (62.067 fr. (60)).